



Avis de convocation

Jeudi 21 mars 2024,

À tous les membres du Club Gymini

Objet : Assemblée générale annuelle du Club Gymini

Le Club Gymini tient à informer tous ses membres qu'une Assemblée générale annuelle se tiendra le **mardi 30 avril 2024 à 19 h** sur la plateforme Teams, à l'adresse suivante : [cliquez ici pour rejoindre la réunion](#).

Nous rappelons aux membres qui souhaitent se présenter comme administrateur qu'ils doivent remplir les documents requis et les retourner par courriel à nomination@clubgymini.org avant le vendredi 19 avril 2024 à minuit.

Nous encourageons tous les membres à participer à cette assemblée afin de prendre connaissance des activités de notre club et de participer aux décisions importantes qui auront un impact sur notre organisation.

Christine Schonfelder, secrétaire

P.j. Formulaire de candidature et Ordre du jour de la rencontre



Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2022-2023 du Club Gymini

**Mardi 30 avril 2024 à 19 h
Sur Teams à l'adresse suivante :**

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Ouverture de l'assemblée
3. Nomination du président et secrétaire d'assemblée et d'élection
4. Vérification de la régularité de la convocation
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle
7. Rapport d'activités du conseil d'administration sortant
8. Présentation du bilan financier
9. Ratification des règlements adoptés par les administrateurs depuis la dernière assemblée générale
10. Nomination du CPA auditeur
11. Élection des administrateurs
12. Présentation du nouveau conseil d'administration
13. Souhaits des membres
14. Levée de la réunion.



APPEL DE CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Élections de l'assemblée générale annuelle 2024

Suivant ses règlements généraux, le conseil d'administration du Club Gymini compte entre 3 et 9 administrateurs.

Lors de l'élection des administrateurs, les membres doivent chercher à favoriser la parité entre les hommes, les femmes ainsi qu'entre les différents secteurs d'activités, comme la gymnastique artistique féminine, masculine, le cheerleading, le compétitif, le récréatif, etc.

Pour l'élection du 30 avril 2024 :

Les sièges impairs suivants ne seront pas en élection, puisqu'ils entameront leur 2^e année de mandat :

- a) Siègle 1 : Renée Breton, présidente
- b) Siègle 3 : Gérald Woo, vice-président
- c) Siègle 5 : Jean-François Fillion, administrateur

Le conseil recommandera aussi aux membres de confirmer les postes cooptés suivants :

- a) Siègle 7 : Jérôme Laporte
- b) Siègle 9 : Dominic Dion

Les sièges pairs, 2, 4, 6 et 8, seront en élection. Les nouveaux mandats sont de deux ans.

Éligibilité

Les conditions essentielles pour être admissibles à devenir administrateur du Club Gymini sont:

- a) Souhaiter promouvoir les intentions de l'organisation ;
- b) Être une personne physique majeure ;
- c) Être athlète ou parent d'athlète et avoir acquitté les frais d'inscriptions ou être une personne physique souhaitant s'impliquer à la poursuite des buts de l'organisation ;
- d) Accepter d'œuvrer et de travailler gratuitement à la poursuite des buts de l'organisation ;
- e) Satisfaire à toute autre condition que peut décréter le conseil d'administration, par voie de règlement.



- f) Ne pas posséder d'antécédents judiciaires incompatibles avec la tâche d'administrateur, et notamment, dans les matières ci-dessous :
 - i. Violence;
 - ii. Infractions à caractère sexuel;
 - iii. Drogue et stupéfiants;
 - iv. Vol et fraude.
- g) Avoir été accepté par le Comité de mise en candidature et ainsi répondre aux exigences déterminées par le conseil d'administration et indiquées à l'appel de candidatures.

De plus, n'est pas éligible comme administrateur :

- a) Toute personne en tutelle, en curatelle ni une personne déclarée incapable par le tribunal d'une autre province, d'un autre territoire, d'un autre état ou d'un autre pays ou d'une subdivision politique de ce dernier;
- b) Un employé du Club ;
- c) Un failli non libéré ;
- d) Toute personne qui est propriétaire ou membre du personnel d'une entreprise privée ou membre du personnel d'un organisme lié au Club par une entente de biens ou de services.

Profil recherché

Cette année, le conseil d'administration recherche particulièrement des administrateurs disposant des compétences et/ou expertises complémentaires suivantes :

Expérience en comptabilité, en finances, en droit, en gouvernance, en gestion des ressources humaines, en gestion des technologies, en gestion des communications et du marketing ou en entrepreneuriat.

**** N'hésitez pas à déposer votre candidature même si vous ne disposez pas de l'une ou l'autre des compétences et/ou expertises complémentaires énumérées ci-dessus.*

Procédure pour déposer votre candidature

Nous rappelons aux membres qui souhaitent se présenter comme administrateur qu'ils doivent remplir les documents requis et les retourner par courriel à nomination@clubgymini.org avant le vendredi 19 avril 2024 à minuit.

Les documents requis sont :

- a) Le bulletin de mise en candidature dûment complété
- b) Le formulaire de déclaration d'intérêt dûment complété



Le Comité de mise en candidature prendra connaissance de votre dossier de candidature. Ce Comité a pour tâches de :

- a) Procéder à l'appel des candidatures;
- b) Recevoir les candidatures;
- c) Solliciter des candidatures en fonction du profil des compétences complémentaires recherchées par le conseil d'administration;
- d) Vérifier l'éligibilité et l'admissibilité des candidats en fonction de la répartition des sièges disponibles et des conditions d'éligibilité prévues aux règlements généraux; en aucun temps le seul défaut d'un candidat de rencontrer le profil des compétences complémentaires recherchées par le conseil d'administration ne fera de cette personne un candidat non éligible ;
- e) Valider l'engagement des candidats à respecter le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- f) Remettre au conseil d'administration la liste des candidatures qu'il a jugées éligibles, admissibles et acceptées en vue de l'élection et en faire la présentation lors de l'assemblée générale annuelle.

Pour en savoir plus :

Le mandat des administrateurs s'étend du moment de leur nomination pour une période de deux (2) ans.

Lors de la première rencontre du Conseil d'administration, les administrateurs se répartiront, entre eux, les postes d'officiers.

- a) Président•e
- b) Vice-président•e
- c) Secrétaire
- d) Trésorier•ère
- e) Directeur•trice des projets spéciaux
- f) Directeur•trice des campagnes de financement

De manière générale, les rencontres se déroulent les mardis soirs, environ une fois par mois. Il faut prévoir 3-4 rencontres en présentiels et 8-9 rencontres en webconférence annuellement.

2022-2023 - AGA Convocation

Final Audit Report

2024-03-26

Created:	2024-03-21
By:	Club Gymini (info@clubgymini.org)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAkgTVNJvoB53nikQcukxeaWv0m8L0yY_H

"2022-2023 - AGA Convocation" History

-  Document created by Club Gymini (info@clubgymini.org)
2024-03-21 - 2:15:51 PM GMT- IP address: 142.112.44.15
-  Document emailed to c_schonfelder@yahoo.com for signature
2024-03-21 - 2:16:25 PM GMT
-  Email viewed by c_schonfelder@yahoo.com
2024-03-26 - 2:06:04 PM GMT- IP address: 69.147.93.95
-  Signer c_schonfelder@yahoo.com entered name at signing as Christine Schonfelder
2024-03-26 - 2:07:25 PM GMT- IP address: 142.195.83.117
-  Document e-signed by Christine Schonfelder (c_schonfelder@yahoo.com)
Signature Date: 2024-03-26 - 2:07:27 PM GMT - Time Source: server- IP address: 142.195.83.117
-  Agreement completed.
2024-03-26 - 2:07:27 PM GMT